

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-11-4-6

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### **RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS**

#### **Convention partenariale relative au fonctionnement du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et portant sur le cofinancement d'un poste de coordonnateur chargé de mettre en œuvre les orientations définies par les partenaires**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la convention signée le 26 septembre 2005 entre l'Etat, le Département du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales et l'association ARSEA relative au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de verser, au titre de l'année 2008, une participation financière d'un montant de 16 709 € à l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation (ARSEA) pour le cofinancement d'un poste de coordonnateur du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents selon les modalités fixées par la convention jointe au rapport.
- ❖ Autorise le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre d'un partenariat départemental dans le cadre de ce réseau conclu entre l'Etat, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité sociale Agricole d'Alsace (MSA) et l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation (ARSEA).

- ❖ Précise que la dépense est à imputer sur l'enveloppe 84798, programme G031, chapitre 65, fonction 51, nature 6568.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions